

S'il s'agit seulement d'une loi qui gêne inutilement, injustement, notre activité individuelle, il faut s'y soumettre en attendant que par des moyens légitimes on la fasse abroger.

Mais honneur à celui qui sait braver les dangers d'une poursuite, les souffrances d'une punition légale, pour ne pas obéir à une loi qui commanderait de violer un devoir !

Cependant, qu'on le remarque, ces divergences entre l'imputabilité morale et l'imputabilité politique ne sont qu'apparentes. La différence n'est pas dans la moralité de l'agent, mais dans celle de l'acte. Dans tous les cas, l'agent doit avoir la conscience de ce qu'il fait ; son acte doit être le résultat de son intelligence et de sa liberté.

Est-ce à dire pour cela qu'un acte illicite fait avec le concours de l'intelligence et de la liberté de l'agent, soit toujours également criminel, également punissable ? La culpabilité n'est-elle pas susceptible de plus et de moins ? Et d'abord quel est le principe d'après lequel l'imputabilité se modifiant dans l'un ou dans l'autre de ces éléments, la culpabilité de l'agent s'élève ou s'affaiblit, et peut même disparaître entièrement, du moins aux yeux de la justice humaine ?

Ces questions formeront le sujet des chapitres suivants. Nous chercherons d'abord le principe qui modifie la moralité de l'agent ; nous essayerons ensuite de le suivre dans ses diverses applications.

FIN DU TOME PREMIER.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER

	Pages.
INTRODUCTION	1
PRÉFACE	1
CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.	
CHAPITRE I. Du système pénal et de son influence sur la société	1
§ I. Influence politique	4
§ II. Influence morale	6
CHAPITRE II. Obstacles au perfectionnement du système pénal	16
§ I. Des rapports du système pénal avec la civilisation	30
§ II. Coup d'œil sur l'état actuel de la législation pénale	38
§ III. Des obstacles au perfectionnement du système pénal qu'amènent certaines formes du pouvoir politique	68
CHAPITRE III. Des moyens d'écarter les obstacles qui s'opposent au perfectionnement du système pénal	75
IV. Conclusion	90
LIVRE PREMIER.	
BASES DU SYSTÈME PÉNAL.	
CHAPITRE I. Du droit de punir. Position de la question	98
II. Notions fondamentales	102
III. Systèmes divers	106
IV. De la doctrine de l'intérêt, considérée comme source du droit de punir	109
V. De l'intérêt individuel	113
VI. De l'utilité générale	130

	Pages.
CHAPITRE VII. Résumé.	143
VIII. Du droit de défense considéré comme source morale du droit de punir.	147
IX. De la défense indirecte.	158
X. Le droit de punir est-il un droit naturel appartenant à tout homme dans l'état extra-social?	177
XI. Le droit social de punir est-il le résultat d'une con- vention.	190
XII. Droit de punir. Son origine.	193
XIII. Justice pénale; son but, ses conditions et ses bornes.	226

LIVRE SECOND.

DU DÉLIT.

CHAPITRE I. Du délit en général.	240
II. Du mal produit par le délit.	257
III. Du mal purement moral.	260
IV. Du mal mixte.	263
V. Du mal mixte agissant au détriment de la société ou des individus.	265
VI. De l'évaluation législative du mal du délit.	267
VII. Évaluation du mal moral absolu.	270
VIII. Évaluation du mal matériel absolu.	278
IX. Évaluation du mal relatif ou variable.	303
X. De la moralité de l'agent, ou de l'imputabilité.	319

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

Saint-Denis. — Typographie de V^e A. MOULIN.+
56

